

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 18 avril 2011.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le dix-huitième jour du mois d'avril de l'an deux mille onze, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à 20 h 00.

Sous la présidence de monsieur le maire Harold Guay,

Étaient présents la conseillère : Mélanie Boissonneault,
les conseillers : Christian Laroche,
Rosaire Simoneau,
Patrice Cossette,
Paulin Nappert,
Yves Chassé,

formant quorum de ce conseil.

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2011-04-214

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence,

Il est résolu unanimement :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

Questions de
l'auditoire

Une (1) personne est présente. Aucune question n'est posée.

2011-04-215

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1514-2011 / RÈGLEMENT INSTAURANT, POUR L'ANNÉE 2011, UN PROGRAMME DE SOUTIEN À LA REVITALISATION DES BÂTIMENTS À CARACTÈRE PATRIMONIAL DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION CULTUREL DE LA VILLE DE SAINTE-MARIE

ATTENDU QU'un avis de présentation a été déposé lors de la séance ordinaire du 11 avril 2011;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres le 8 avril 2011;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le président d'assemblée, le maire Harold Guay, a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**,
Appuyé par le conseiller **Patrice Cossette**,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 1514-2011 intitulé «règlement instaurant, pour l'année 2011, un programme de soutien à la revitalisation des bâtiments à caractère patrimonial dans le cadre du plan d'action culturel de la Ville de Sainte-Marie», tel que présenté et que son honneur le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer l'original dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-216

RÉSOLUTION CONFIRMANT L'ADHÉSION DE LA VILLE À UNE PROTECTION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE POUR LA PISTE DE ROULI-ROULANT POUR UNE PÉRIODE D'UN AN DÉBUTANT LE 1^{ER} MAI 2011

ATTENDU QUE la Ville doit procéder au renouvellement de l'assurance responsabilité civile pour sa piste de rouli-roulant;

ATTENDU QUE le courtier *B.F.L. Canada* a présenté une offre de couverture d'assurance pour les pistes de rouli-roulant, et ce, par le biais de l'assureur *Lloyd's de Londres*;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,

QUE la Ville de Sainte-Marie adhère à la couverture d'assurance en responsabilité civile pour la piste de rouli-roulant auprès du courtier *B.F.L. Canada*, et ce, pour une période d'un (1) an débutant le 1^{er} mai 2011.

QUE la prime d'assurance relative à cette couverture soit établie à 540,00 \$, taxes et frais en sus. Cette somme sera payable à même les activités financières de l'année en cours.

QUE le maire et la greffière soient dûment autorisés à signer tout document donnant plein effet à cette résolution.

Certificat de crédits du trésorier numéro 107.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-217

RATIFICATION DE L'ENTENTE POUR LA DÉDICACE DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL

ATTENDU QU'une entente est intervenue avec *Caztel* pour la dédicace du centre sportif et culturel;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit ratifier cette entente;

ATTENDU QUE des vérifications auprès de fiscalistes ont été effectuées par le Service des finances dans le but d'un traitement approprié pour l'application des taxes et approuvé par *Caztel*;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Christian Laroche**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie ratifie l'entente signée par le maire, monsieur Harold Guay, et le directeur du Service des finances, monsieur Jacques Boutin, avec *Caztel* le 7 mars 2011 pour la dédicace du centre sportif et culturel.

QUE la contribution financière de 500 000,00 \$, taxes en sus si applicables, soit versée à la Ville de Sainte-Marie et répartie après les recommandations des fiscalistes comme suit :

- *Un montant de 400 000,00 \$, taxes non applicables, à titre de don;*
- *Un montant de 100 000,00 \$, taxes en sus, pour la dédicace du centre sportif et culturel et autres avantages connexes.*

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service des finances, monsieur Jacques Boutin, à émettre un reçu de don pour la valeur de 400 000,00 \$.

QUE l'apport financier de cette entente devienne une source de financement pour le règlement numéro 1460-2009.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-218

**SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE /
AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA
FOURNITURE D'AMEUBLEMENT POUR LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE
DU CENTRE CAZTEL**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie doit prévoir l'acquisition d'ameublement pour la salle multifonctionnelle du Centre Caztel;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie doit autoriser le Service des loisirs, culture et vie communautaire à aller en appel d'offres sur invitation pour l'acquisition de cet ameublement;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Patrice Cossette**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le Service de l'ingénierie à procéder, pour le Service des loisirs, culture et vie communautaire, à un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture d'ameublement pour la salle multifonctionnelle du Centre Caztel.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-219

**SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE /
AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE
REMPACEMENT DES FILTREURS DE LA PISCINE EXTÉRIEURE DU PARC
DE L'OTJ**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie avait, lors de l'adoption de son programme de dépenses en immobilisations pour les années 2011-2012-2013, prévu le remplacement des filtreurs de la piscine extérieure du Parc de l'OTJ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie doit autoriser le Service des loisirs, culture et vie communautaire à aller en appel d'offres sur invitation pour le remplacement des filtres de la piscine extérieure du Parc de l'OTJ;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Christian Laroche**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le Service des loisirs, culture et vie communautaire à procéder à un appel d'offres par voie d'invitation pour le remplacement des filtres de la piscine extérieure du Parc de l'OTJ.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-220

**SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE /
RATIFICATION DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA FOURNITURE ET
L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DE SONORISATION ET VIDÉO POUR LE
CENTRE CAZTEL**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie doit acquérir des équipements de sonorisation et vidéo pour le Centre Caztel;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, culture et vie communautaire a lancé un appel d'offres public pour l'acquisition et l'installation de ces équipements;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,
Appuyé par le conseiller **Patrice Cossette**,

QUE la Ville de Sainte-Marie ratifie la publication de l'appel d'offres préparé par 20K, pour le Service des loisirs, culture et vie communautaire, pour la fourniture et l'installation d'équipements de sonorisation et vidéo pour le Centre Caztel ainsi que l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres pour cet appel d'offres.

QUE par conséquent, la Ville de Sainte-Marie approuve les critères d'évaluation ainsi que la grille d'évaluation et de pondération mentionnés au document d'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-221

**CESSION DES LOTS 3 622 065 ET 4 303 475 À CHÂTEAU BELLEVUE S.E.C.
(MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2010-12-615)**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2010-12-615 adoptée lors de la séance extraordinaire du 20 décembre 2010, autorisé la cession des lots 3 622 065 et 4 303 475 à Château Bellevue S.E.C.;

ATTENDU QUE la Ville souhaite modifier certaines parties de cette résolution;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

QUE la Ville de Sainte-Marie modifie sa résolution numéro 2010-12-615 adoptée lors de la séance extraordinaire du 20 décembre 2010 de la façon suivante :

En remplaçant les deux derniers paragraphes du préambule par les suivants :

ATTENDU QUE la valeur du terrain aurait été établie à 48,43918 \$ le mètre carré (4,50 \$ le pied carré) si le bâtiment qui y est érigé n'aurait pas eu à être décontaminé et démoli;

ATTENDU QUE les coûts de démolition sont équivalents à la valeur qui aurait été établie;

En remplaçant les paragraphes concernant le prix de vente et le remboursement des coûts de décontamination par les suivants :

QUE cette vente est faite pour un somme nominale de 1,00 \$, à charge toutefois par l'acquéreur de démolir et décontaminer le bâtiment qui se trouve sur cet immeuble.

QUE la Ville de Sainte-Marie s'engage à rembourser à *Château Bellevue S.E.C.* les coûts réels de décontamination, incluant des frais d'administration de 4%. Ce montant est estimé à 523 530,00 \$, taxes en sus si applicables.

Certificat de crédits du trésorier numéro 107.

Adopté à l'unanimité.

Questions de
l'auditoire

Une personne est présente et pose une (1) question.

Levée de
l'assemblée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 20 H 15.

Chantale Faucher, OMA
Greffière adjointe.

Harold Guay,
Maire.

